Décision n° 2014-0424
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 8 avril 2014
portant renouvellement d'autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre ou maritime

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisation d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisation d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 8 avril 2014 ;

Décide :

Article 1 – Les sociétés citées dans l'annexe jointe sont autorisées à poursuivre l'utilisation des fréquences, précédemment assignées, qui y sont mentionnées, pour l'exploitation de leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre ou maritime, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 – La présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est attribuée à compter de la date de fin de la précédente autorisation jusqu'au 31 décembre 2019.

Les titulaires font connaître à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes leur souhait de voir renouveler la présente autorisation d'utilisation de fréquences dans les conditions qui leur seront notifiées au moins un an avant sa date d'échéance.

Article 3 – La présente décision ne dispense pas de la délivrance des autres autorisations nécessaires à la mise en place des réseaux concernés, notamment de l'avis ou de l'accord de l'Agence nationale des fréquences en application de l'article R.20-44-11 du CPCE.

Article 4 – Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié, susvisé.

Article 5 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 8 avril 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2014-0424
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 8 avril 2014

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Renouvellement
Autorisation jusqu'au 31/12/2019

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
198200097	COMMUNE DE CHASTREIX	63 CHASTREIX	2 VHF
198200658	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	17 VAUX SUR MER	2 UHF
198300656	LE TERROIR	75 PARIS	1 VHF
198401660	CENTRE HOSPITALIER DE MONTLUCON	03 MONTLUCON	2 VHF
198600854	CEROV FORMATION	85 OLONNE SUR MER	2 VHF
198602441	GRAND PORT MARITIME LA REUNION	97 LE PORT	3 UHF
198700102	COMMUNE DE MILHAUD	30 MILHAUD	2 VHF
198702553	DEPARTEMENT DE LA DROME	26 BOUVANTE	4 VHF
198800791	LES TELEPHERIQUES DES SEPT LAUX	38 LES ADRETS	4 VHF
198801042	COMMUNE DE VANNES	56 VANNES	3 VHF
198902683	ARCELORMITTAL ATLANTIQUE	60 MONTATAIRE	5 UHF
198903473	TRANSPORTS BUTTGEN	57 MONDELANGE	2 VHF
199000363	CEA FONTENAY AUX ROSES	50 BEAUMONT HAGUE	1 UHF
199006105	COMMUNE DE FOIX	09 FOIX	2 VHF
199006253	BRUNO HELMSTETTER	67 PETERSBACH	1 VHF*
199101788	CTRE HOSP UNIVERSITAIRE GRENOBLE	38 LA TRONCHE	2 VHF
199102038	SECURITAS FRANCE	29 BREST	2 VHF
199103499	ECOLE DE SKI	74 LE GRAND BORNAND	3 VHF
199105335	COMMUNAUTE AGGLOMERATION	73 AIX LES BAINS	2 VHF
199106330	COMMUNE D ARLES	13 ARLES	5 VHF
199107924	EXPLOIT REMONTEES MECANIQUES	06 PEONE	2 VHF
199110373	DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	06 PEONE	2 VHF
199110499	HERAKLES	33 LE HAILLAN	1 UHF
199200310	CEA FONTENAY AUX ROSES	50 BEAUMONT HAGUE	1 UHF
199201259	SYNDICAT ESF TIGNES	73 TIGNES	4 VHF
199204612	CENTRE HOSPITALIER DE VICHY	03 VICHY	2 VHF
199205049	SYNDICAT ESF VAL D ISERE	73 VAL D ISERE	2 VHF
199205654	SOCIETE DES CARS BIHAN	29 LESNEVEN	2 VHF
199205697	COMMUNE D ARGENTAN	61 ARGENTAN	2 VHF
199206290	AURILLAC TAXIS RADIO	15 AURILLAC	2 VHF
199208768	LE PAL	03 ST POURCAIN SUR BESBRE	4 VHF
199209077	SOC COOPERATIVE AGRICOLE	89 PACY SUR ARMANCON	1 VHF
199210185	CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER	69 BRON	4 UHF
199212706	DU PONT DE NEMOURS FRANCE SAS	68 CERNAY	2 UHF
199212707	DU PONT DE NEMOURS FRANCE SAS	68 CERNAY	2 UHF
199213885	DU PONT DE NEMOURS FRANCE SAS	68 CERNAY	1 UHF
199214850	ECOLE DE SKI FRANCAIS DES ARCS	73 BOURG ST MAURICE	2 VHF
199402512	CHRU DE STRASBOURG	67 STRASBOURG	1 UHF
199404781	PROFER PROVENCE FERRAILLE SARL	13 MARSEILLE	1 UHF
199500019	INTERPARKING SERVICES SAS	75 PARIS	2 VHF
199500021	INTERPARKING SERVICES	75 PARIS	2 VHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
199500599	DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	06 ST ETIENNE DE TINEE	2 VHF
199500836	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	11 CARCASSONNE	2 VHF
199502150	CARREFOUR FRANCE	93 DRANCY	4 UHF
199503429	INSTITUTION NATIONALE INVALIDES	75 PARIS	3 UHF
199504400	CARREFOUR HYPERMARCHES	95 MONTIGNY LES CORMEILLES	1 UHF
199507012	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPIT PARIS	92 CLICHY	3 UHF
199600356	INTERPARKING SERVICES	75 PARIS	2 VHF
199700268	EURARMA	27 LOUVIERS	3 UHF
199700292	SYRAL HAUSSIMONT	51 HAUSSIMONT	1 VHF
199700333	SEA INVEST BORDEAUX	33 BASSENS	6 UHF
199702007	AIR ASSISTANCES	34 MAUGUIO	2 UHF
199702543	SCHERING-PLOUGH	63 RIOM	1 UHF
199703432	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES	73 LA LECHERE	2 VHF
199703495	GRANDS MOULINS DE PARIS	54 NANCY	1 UHF
199800931	SPEICHIM PROCESSING	01 ST VULBAS	2 UHF
199801065	DASSAULT AVIATION	33 MERIGNAC	1 UHF
199801613	BLEDINA	19 BRIVE LA GAILLARDE	12 UHF
199802286	GENERIS	94 RUNGIS	2 UHF
199900141	COMMUNAUTE COM PAYS DES ECRINS	05 L ARGENTIERE LA BESSEE	2 VHF
199900239	SOC D'USINAGE DES PYRENEES	09 VARILHES	1 UHF
199900550	MARTINIQUAISE INVESTISSEMENT	97 LE DIAMANT	1 VHF
199900554	CENTRE HOSPITALIER DU MANS	72 LE MANS	2 VHF
199900669	COMMUNE D UZEQ	30 UZES	2 VHF
200400470	DDTM	83 TOULON	2 UHF*
200400636	SEMITAG	38 GRENOBLE	20 UHF
200900422	COMMUNE DE PASSY	74 PASSY	1 VHF
200900426	DIR INTERREG SCES PENITENTIAIRES	01 BOURG EN BRESSE	12 UHF
200900527	DEPARTEMENT PYRENEES ORIENTALES	66 PERPIGNAN	2 VHF
200900567	INDUSTEEL FRANCE	71 LE CREUSOT	1 VHF
200900593	CALBERSON ARMORIQUE	35 CESSON SEVIGNE	1 UHF
200900595	COMMUNAUTE AGGLO CASTELROUSSINE	36 DEOLS	1 UHF
200900598	DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME	76 ROUEN	2 VHF*
200900599	FRAISPERTUIS CITY SARL	88 JEANMENIL	2 UHF
200900602	SCI ALTA CARRE DE SOIE	69 VAULX EN VELIN	2 UHF
200900605	BIOGENIE EUROPE SARL	01 CHATEAU GAILLARD	2 VHF
200900607	GOS SECURITE PRIVEE	94 ST MAUR DES FOSSES	1 UHF*
200900608	COMMUNAUTE URBAINE DE LYON	69 LYON	2 UHF
200900612	EPURIA	44 ST HERBLAIN	1 UHF
200900613	COMMUNE D'OULLINS	69 OULLINS	2 VHF
200900617	MAYDAY SECURITE SAS	92 NEUILLY SUR SEINE	1 UHF
200900619	SPARKLING EVENTS	06 CANNES	2 UHF
200900621	EFFIA STATIONNEMENT	06 CANNES	2 UHF
200900623	COMMUN ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	76 ST MARTIN DE BOSCHERVILLE	1 UHF
200900626	STORENGY	95 ST CLAIR SUR EPTE	2 UHF
200900628	CASTMETAL FEURS	42 FEURS	3 UHF
200900629	AFM RECYCLAGE	44 NANTES	1 UHF
200900630	SYND MIXTE DEP EAU ASSAINIS DE	09 SAVERDUN	1 UHF
200900631	GOLF DES AISSES	45 LA FERTE ST AUBIN	1 UHF
200900632	MALTERIES SOUFFLET	76 CANTELEU	2 UHF
200900633	SURETE AEROPORTUAIRE DES	97 ST PIERRE	1 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
200900635	SERIS SECURITY	59 SAINGHIN EN MELANTOIS	1 UHF
200900637	SAIPEM SA	78 MONTIGNY LE BRETONNEUX	6 UHF
200900639	CONCEPT'COM WIRELESS	73 SONNAZ	3 UHF*
200900641	DRESSER-RAND S.A	76 OUDALLE	1 UHF
200900642	BBT	66 PERPIGNAN	1 UHF
200900649	COMPAGNIE DE PRODUCTION	77 LE MESNIL AMELOT	1 UHF
200900650	AIRBUS OPERATIONS SAS	44 MONTOIR DE BRETAGNE	3 VHF
200900651	AIRBUS OPERATIONS SAS	44 MONTOIR DE BRETAGNE	5 VHF
200900652	R M C COMMUNICATIONS	92 BAGNEUX	1 UHF*
200900653	SERIS SECURITY	31 VALENTINE	2 UHF
200900655	SOC MAHORAISE ACCONAGE REPRES	97 DZAOUDZI	1 UHF
200900656	LE BYBLOS	83 ST TROPEZ	1 UHF
200900659	CARRIERES DE CHATEAUPANNE	49 MONTJEAN SUR LOIRE	1 VHF
200900661	TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES	64 PAU	4 UHF*
200900664	SOC ACIERS D'ARMATURES POUR LE	54 NEUVES MAISONS	1 VHF
200900665	PANAVI	35 TORCE	1 UHF
200900666	LYC GEN ET TECHNOLOGIQUE DUPUY	56 LORIENT	2 UHF
200900667	COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES	83 LA LONDE LES MAURES	2 VHF
200900668	BIOCOOP	35 MELESSE	1 UHF
200900675	COMMUNE DE SPERACEDES	06 SPERACEDES	1 VHF
200900677	UNITOR TRADING FRANCE	13 PORT DE BOUC	1 UHF
200900678	UNITOR TRADING FRANCE	76 SANDOUVILLE	1 UHF
200900679	SAINT ETIENNE METROPOLE	42 ST ETIENNE	1 UHF
200900683	COMMUNE DE STE CECILE LES MINES	84 STE CECILE LES VIGNES	2 VHF
200900684	COMMUNE D ANNECY LE VIEUX	74 ANNECY LE VIEUX	2 UHF
200900685	MERIAL	31 TOULOUSE	2 UHF
200900686	CARREFOUR HYPERMARCHES	27 GUICHAINVILLE	2 UHF
200900688	MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE	78 ROCQUENCOURT	2 UHF
200900691	RONCEMAY SARL	89 CHASSY	2 UHF
200900693	SOMOTEC	16 ANGOULEME	2 UHF*
200900696	BARRAULT DEPANNAGE POITIERS	86 BIARD	1 VHF
200900697	COMMUNE DE TOURRETTE LEVANS	06 TOURRETTE LEVENS	1 UHF
200900698	GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE	03 CUSSET	1 UHF
200900700	PROCAP MESSIA	39 MESSIA SUR SORNE	1 UHF
200900707	PARIS HANOUMAN	93 VILLEPINTE	2 UHF
200900708	INDUSTEEL FRANCE	71 LE CREUSOT	1 VHF
200900709	INDUSTEEL FRANCE	71 LE CREUSOT	1 VHF

* : les fréquences marquées d’un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d’un site dont l’emplacement peut varier dans le temps